

# Les codes ISO des noms de pays et l'Internet

Par Gösta Roos, Président de l'Autorité de mise à jour de l'ISO 3166

*Le Bulletin ISO N° 7 de juillet 1996 présentait un compte rendu assez détaillé de l'élaboration des Normes internationales relatives à la représentation codée des noms de pays (les «codes des noms de pays»).*

*Depuis lors, des innovations sont intervenues. Elles intéresseront les lecteurs du Bulletin ISO et leur permettront de suivre l'évolution de la situation concernant les codes des noms de pays. De plus, l'utilisation accrue d'Internet a eu des conséquences directes pour l'application de la norme ISO 3166.*



## Nouvelle édition de la norme ISO 3166

Rappelons tout d'abord que la norme ISO 3166, *Codes pour la représentation des noms de pays*, a été adoptée en 1974 et a fait l'objet de révisions en 1981, 1988 et 1993.

La cinquième version a été publiée le 20 octobre 1997. La norme est désormais intitulée *Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions*. L'ancienne norme devient la «Partie 1» d'une norme en trois parties, comprenant une Partie 2 pour les codes relatifs aux subdivisions et une Partie 3 pour les codes se rapportant à des entités non existantes, «historiques». Ces trois parties sont décrites ci-après.

### ISO 3166-1 – Partie 1: Codes pays

Comme ses versions antérieures, l'ISO 3166-1/1997 contient une partie textuelle, une liste et plusieurs index et annexes.

La liste contient les noms de 238 pays, plus précisément définis comme des «noms de pays, de dépendances ou d'autres territoires d'intérêt géopolitique particulier». La forme abrégée et la version officielle de chaque nom sont données, conformément à la terminologie adoptée par les Nations unies. Des codes alphabétiques à deux et à trois lettres et un code numérique à trois chiffres ont été attribués à chaque entrée.

Comparée à la version 1993, la liste ne contient que peu de changements. Les bouleversements politiques du début des années 90 sont bien intégrés; la dernière modification à inclure dans la nouvelle version est le changement du nom «Zaire» en «République démocratique du Congo», avec pour codets «CD», «COD» et le code numérique inchangé «180».

«L'IANA (Internet Assigned Numbers Association) a refusé fermement l'utilisation d'autres codets que ceux figurant dans l'ISO 3166; l'Autorité de mise à jour apprécie hautement cette attitude.»

La principale différence entre les versions 1997 et 1993 concerne la partie texte, qui a été révisée et réorganisée en fonction de l'expérience acquise dans l'application et des commentaires des utilisateurs.

De plus, une nouvelle Annexe A donne aux utilisateurs une référence pratique aux noms de territoires, insulaires pour la plupart, donnés dans la colonne «Remarques» de la Partie 1 de la norme. Cette annexe est particulièrement utile lorsqu'il est nécessaire

d'identifier le code pays pour des noms de territoires qui n'apparaissent pas comme des entrées principales dans la liste alphabétique des noms de pays, par exemple Tahiti et Îles Andaman, qui figurent sous les codes de pays pour la Polynésie française et l'Inde, respectivement. Autre avantage, la seconde partie de noms de pays de forme composée est donnée, par exemple Barbuda (seconde partie de Antigua-et-Barbuda) et Miquelon (seconde partie de Saint-Pierre-et-Miquelon).

dispensable de l'adresse Internet. D'autres éléments peuvent également être inclus, l'ensemble constituant l'équivalent Internet en ligne d'un numéro de téléphone.

Les utilisateurs souhaitent avoir une adresse Internet courte, facile à remémorer, de préférence associée à un nom de personne ou d'entreprise, de produit ou de service.

Un Système des noms de domaine (DNS) de l'Internet a été créé au début des années 80; un ensemble de «domaines de tête» (TLD),

L'utilisation de TLD fondés sur l'ISO 3166 introduit une composante géographique et territoriale (et donc politique) dans l'espace du nom de domaine. Dans certains cas, les autorités gouvernementales donnent des orientations spécifiques pour la constitution des registres nationaux de noms. D'autres gouvernements ont insisté sur leur responsabilité totale en matière de gestion des TLD nationaux. Certains ont créé des entités nouvelles, juridiquement distinctes pour gérer l'enregistrement des noms de domaines, par exemple les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la France. Dans ce dernier cas, «NIC France» élabore et arrête les noms de domaines se terminant par «.fr» (on notera que le code alpha-2 est représenté en minuscules dans les applications Internet).



## La connexion Internet

Lorsque la norme 3166 fut publiée pour la première fois en 1974, les technologies de l'information en étaient à un stade embryonnaire et les développements spectaculaires qui ont conduit au monde informatisé que nous connaissons aujourd'hui n'étaient pas prévisibles.

L'émergence de l'Internet est un bon exemple. Rappelons que l'Internet a été développé aux États-Unis, principalement dans les environnements de la défense, de la recherche et des universités («domaines»).

Un élément central du fonctionnement de l'Internet est le nom de domaine, qui correspond à une représentation pratique de l'adresse de l'utilisateur sur l'Internet. Les noms de domaines sont utilisés dans d'importants systèmes d'adressage Internet tels que les adresses de l'hypertexte WWW (World Wide Web) et les adresses de courrier électronique Internet. Voici un exemple de nom de domaine (www.domainname.com) utilisé dans ces systèmes d'adresses:

World Wide Web:

http://www.domainname.com

**Courrier électronique:**

firstname.lastname@domainname.com

L'indication donnée après le dernier point spécifie le «domaine de tête», élément in-

introduit en 1984, est toujours en usage. Y figurent les désormais familiers «.com», «.org» et «.int» pour des enregistrements commerciaux, organisationnels et internationaux, et d'autres («.gov», «.edu» et «.mil») principalement utilisés aux États-Unis.

Le nom de domaine «.com» reste le plus séduisant pour un usage mondial, ce qui a conduit à une saturation. Avec plus de 250 000 entrées au milieu de 1996 et un enregistrement de plus de 10 000 entrées *par semaine*, les permutations possibles de noms utiles s'épuisent rapidement.

## Rôle de la norme ISO 3166-1

C'est ici que l'ISO 3166 intervient. Outre les noms de domaines «génériques», le DNS définissait également des TLD «nationaux» fondés sur le *code alpha-2 de l'ISO 3166*. Après un démarrage assez lent, ces TLD «nationaux» sont de plus en plus utilisés. Récemment, on a estimé qu'environ un tiers des TLD étaient fondés sur des codes pays (un autre tiers est constitué des applications aux États-Unis qui utilisent rarement le concept de TLD national, le dernier tiers étant formé des utilisateurs TLD génériques dans le reste du monde).

«La plupart des pays sont subdivisés en unités géographiques et administratives, qui ont souvent un certain degré d'autonomie. Les utilisateurs des codes de pays ISO 3166 ont relevé la nécessité de créer un système de listage et de codage pour de telles subdivisions. C'est particulièrement souhaitable dans le cas des plus grands pays, où plusieurs lieux ayant le même nom ne peuvent être situés avec certitude que s'ils sont associés à un État, à un comté, etc.»

Les organismes nationaux créent également couramment des «sous-domaines». Voici des exemples pour la France et le Royaume-Uni:

@asso.fr	associations
@co.uk	commercial
@gouv.fr	gouvernement
@gov.uk	gouvernemental

L'enregistrement national de noms de «sous-domaines» s'accompagne souvent d'un paiement. Par exemple, en France, le budget envisagé pour 1996 s'élevait à FRF 4,2 millions, dont 70 % devaient être obtenus par des redevances de membres.

Si les TLD «génériques» (.com, etc.) sont séduisants pour les entreprises transnationales qui ne souhaitent pas nécessairement être identifiées par un pays particulier, les TLD «nationaux» ont l'avantage de signaler le pays «d'origine» du partenaire Internet concerné.

L'utilisation largement répandue et croissante des codes alpha-2 de l'ISO 3166 comme TLD représente, pour ce code, une promotion considérable. Il est donc très important que l'Autorité de mise à jour de l'ISO 3166 demeure en contact étroit avec l'organisation qui gère les TLD nationaux dans l'environnement Internet, à savoir l'Internet Assigned Numbers Association (IANA).



info@scc.ca



thaistan@tisi.go.th

L'IANA a refusé fermement l'utilisation d'autres codets que ceux figurant dans l'ISO 3166; l'Autorité de mise à jour apprécie hautement cette attitude. Un manuel décrivant l'Internet contient une annexe avec les codets en vigueur de l'ISO 3166 (y compris, pour le Royaume-Uni, le codet «GB» de l'ISO 3166 ainsi que le codet réservé «UK», plus fréquemment utilisé).

De nombreux utilisateurs de l'Internet peuvent créer leurs propres TLD nationaux; pour autant qu'ils utilisent les bons codets des pays de l'ISO 3166, cette démarche est parfaitement satisfaisante, et elle est encouragée. Toutefois, dans certains cas, il y a eu demande de codets de pays, même si l'entité concernée ne représentait pas un nom de pays tel que définit dans l'ISO 3166-1. L'Autorité de mise à jour ne saurait approuver de telles demandes.

Dans certains cas, ces demandes ont suscité des échanges approfondis et parfois passionnés entre les demandeurs et l'Autorité de mise à jour. De toute évidence, un grand prestige est associé à la possession d'un TLD national, mais de telles demandes reflètent souvent des aspirations politiques, des mouvements séparatistes, etc., et l'Autorité de mise à jour souhaite naturellement rester à l'écart.

## ISO 3166-2 – Partie 2: Codes pour les subdivisions de pays

La plupart des pays sont subdivisés en unités géographiques et administratives, qui ont souvent un certain degré d'autonomie. Les utilisateurs des codes de pays ISO 3166 ont relevé la nécessité de créer un système de listage et de codage pour de telles subdivisions. C'est particulièrement souhaitable dans le cas des plus grands pays, où plusieurs lieux ayant le même nom ne peuvent être situés avec certitude que s'ils sont associés à un État, à un comté, etc. Les États-Unis et le Royaume-Uni regorgent d'exemples de ce type.

«L'ISO 3166-1 donne les codets pour les noms de pays existants.

Toutefois, il est apparu nécessaire de codifier les noms («historiques») de pays antérieurement utilisés, à l'intention des historiens, mais aussi pour les références d'archives.»

Toutefois, pour de nombreux pays et régions énumérés dans l'ISO 3166, aucune subdivision n'existe ou n'est pertinente.

La Partie 2 de l'ISO 3166 contient tous les noms de pays figurant dans la langue de base, avec une liste de leurs subdivisions ou, le cas échéant, une indication qu'aucune liste n'est incluse.

La liste de l'ISO 3166-2 contient quelque 4000 noms de subdivisions. Chaque codet comporte de 4 à 6 caractères, et est composé du code pays alpha-2, d'un tiret séparateur et de caractères alpha 1-3 et/ou numériques, par exemple SE-C pour le comté d'Uppland en Suède, US-AL pour l'État d'Alabama aux États-Unis, GB-ANT pour Antrim au Royaume-Uni, AT-1 pour Burgenland en Autriche, CN-34 pour la province d'Anhui en Chine, KE-110 pour l'agglomération de Nairobi au Kenya, et ainsi de suite.



ple pour l'archivage et les enregistrements à conserver indéfiniment.

Une solution pratique a été trouvée: un code à quatre lettres, où les deux premières lettres sont celles antérieurement utilisées pour représenter le nom de pays dans l'ISO 3166, les deux lettres supplémentaires montrant le nouveau code attribué, le cas échéant, ou indiquant que le nom a simplement disparu de la norme. Par exemple, le dernier ajout à l'ISO 3166-3 sera le Zaïre, dont le codet «historique» sera «ZRCD», soit «ZR» pour l'ancien nom et «CD» pour le nouveau nom, République démocratique du Congo. Ce qui permettra aux utilisateurs d'ajouter simplement les deux lettres «CD» à leurs fichiers et enregistrements antérieurement marqués

En avril 1996, le groupe de travail a décidé de faire passer le Code pour les subdivisions de pays au stade du DIS, et l'ISO/DIS 3166-2 a été diffusé pour un vote qui a pris fin le 7 avril 1997. À 83 %, les membres (P) du GT 2 ont approuvé le DIS. En conséquence, un tel DIS est maintenant préparé. Il est reconnu qu'il faudra beaucoup de temps avant que l'information concernant les subdivisions nationales puisse être obtenue de l'ensemble des 238 pays figurant dans l'ISO 3166-1.

Durant la rédaction du projet de norme, cette tâche a été accomplie et l'on procède actuellement à une vérification finale de l'orthographe des noms de subdivisions, y compris les caractères diacritiques. Le FDIS devrait donc être diffusé sous peu.

On s'est également aperçu que la liste ferait l'objet de modifications fréquentes et qu'un accord pour la mise à jour est donc nécessaire. La partie texte de la norme contient des dispositions confiant également à l'Autorité de mise à jour de l'ISO 3166 la mise à jour de la Partie 2. Des experts extérieurs ont été invités à assister l'Autorité de mise à jour dans cette tâche particulière.

### **ISO 3166-3 – Partie 3: Codes pour les noms de pays antérieurement utilisés**

L'ISO 3166-1 donne les codets pour les noms de pays *existants*. Toutefois, il est apparu nécessaire de codifier les noms («historiques») de pays antérieurement utilisés, à l'intention des historiens, mais aussi pour les références d'archives.

Comme on l'a rapporté en juillet 1996, après un travail considérable, l'ISO/TC 46 GT 2 a admis qu'il serait difficile de compiler



un code «historique» couvrant plusieurs siècles. Un premier document de travail contient plus de 500 entrées, couvrant pour la plupart les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Mais des critères de sélection ont été difficiles à définir. Que devrait représenter le code? Toutes les versions d'un nom de pays sur plusieurs siècles? Ou les changements de ce que représente le nom, c'est-à-dire les changements de territoire causés par les guerres?

Après avoir convenu que les travaux ne pourraient probablement pas être accomplis dans le laps de temps réservé à cette question, on a pris la décision radicale de limiter, du moins dans un premier temps, la couverture de la partie «historique» de l'ISO 3166 aux seuls pays figurant dans l'ISO 3166 depuis sa première version de 1974. Ceci donnerait satisfaction aux utilisateurs qui, ayant utilisé les codes ISO 3166, ont besoin des codets pour les noms aujourd'hui abandonnés, par exem-

«ZR», le format à quatre lettres indiquant qu'il s'agit d'un codet historique.

L'ISO/DIS 3166-3 a été diffusé pour vote en tant que projet de Norme internationale, jusqu'au 19 novembre 1997. Le vote a donné lieu à une approbation unanime de tous les membres du GT 2. La norme devrait être publiée au premier trimestre de 1998.